



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250606-2025_06_05-DE



En C...
Présents : 12
Votants : 15
Absents : -excusés : 3
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_06_05

Objet : délibération sur le prix de cession de la parcelle AB 389

L'an deux mille VINGT CINQ, le 4 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mai 2025, il avait été décidé de vendre la parcelle AB 389 au futur propriétaire de la parcelle AB 388.

Cette parcelle est d'une contenance de 5 m².

L'estimation est de 225 € le m². Ce qui donne un prix de 1 125 € pour la parcelle.

Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle AB 389 au prix de 1 000 euros et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente

A Lussac, le 4 juin 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

